



Convention de Mécénat

Entre :

L'association LES ENFANTS PROTEGES

Représenté par : Gérard Galia

A l'adresse : Mairie de Vaux le Pénil, Maison des Associations, B.41, rue du 11 novembre 1918,
77000 VAUX-LE-PENIL - FRANCE

Et :

La société MX EVENEMENT

Représenté par : Cedric Allard

A l'adresse : 10 Rue de la Ferme Saint Ladre, 95470 SAINT WITZ

Il est convenu et décidé ce qui suit :

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant : **(descriptif de l'action ou de la manifestation)**

Monter un spectacle musical chanté et joué par les enfants protégés (17 cette année 2021) pour le produire ensuite auprès des instituts pour enfants handicapés et auprès des associations ou établissements travaillant pour les personnes en difficultés.

Chaque année l'inauguration du nouveau spectacle donne lieu à un grand gala – cette année fixé au samedi 28 mars 2020, annulé pour cause de Covid - et maintenant programmé le Samedi 2 Octobre 2021 à 20H30, salle de la Buissonnière de Vaux le Pénil.

2. L'entreprise mécène s'engage à mettre à disposition, prêter à l'association : le matériel selon les devis et factures établies joint à cette convention et signés par les deux parties. La valeur sera celle des factures établies.

3. L'association s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur les supports d'information de l'action ou de la manifestation.

4. Au terme de la manifestation, l'entreprise reprendra les éléments prêtés à l'association.

5. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

Date, lieu et signatures : 24 Juillet 2021 à Vaux le Pénil,

Représentant de l'entreprise



Représentant de l'association

Gérard Galia

Président de l'Association

